

Perspectives

N°21/231 – 29 juin 2021

Plans de relance nationaux

Italie, le plan de la renaissance

En avril dernier, le gouvernement italien a publié la version définitive de son plan de relance. **Doté d'une enveloppe de 222 milliards d'euros dont 191 issus du NGEU**, le plan italien ambitionne non seulement d'accompagner la sortie de crise mais également de réformer en profondeur l'économie du pays.

Les investissements du plan s'articulent autour de six grandes missions qui incarnent les six grands piliers du fonds de relance et de résilience appliqués au cas italien : digitalisation, innovation, compétitivité et culture, révolution verte et transition écologique, infrastructure pour la mobilité durable, éducation et recherche, inclusion et cohésion, santé. Les missions reprennent pour partie des investissements déjà prévus dans différents programmes gouvernementaux tels que le Veloce 2020 pour le ferroviaire, ou encore la Stratégie nationale pour le très haut débit pour la connectivité, auxquels s'ajoutent des investissements dans de nouvelles filières telles que l'hydrogène.

Une synergie entre réformes et investissements

Suivant la logique du diptyque investissements-réformes, les missions s'accompagnent de trois grands types de réformes : des mesures transversales à toutes les missions du Plan telles que celles de l'administration publique ou encore de la réforme de la justice, des réformes fonctionnelles et sectorielles qui visent aussi bien une simplification des procédures administratives et réglementaires que des problématiques spécifiques à certains secteurs d'activité tels que l'hydrogène. Parallèlement, le gouvernement se saisit du plan de relance pour entamer un chantier de réformes transversales mis en avant par les recommandations spécifiques de la Commission européenne telles que le rééquilibrage de la fiscalité trop axée sur le facteur travail ou encore la réforme de la politique familiale. Cette dernière regroupe des mesures allant de la mise en place d'une allocation unique pour les enfants, à la pérennisation du revenu universel ou encore au renforcement du système de protection sociale.

Un plan en ligne avec les objectifs européens

L'Italie joue le bon élève et dépasse les objectifs fixés par le NGEU en allouant 40% des ressources à la transition écologique et 27% à la transition numérique. Le plan répond également à des objectifs transverses qui se déclinent en trois axes stratégiques : l'égalité des genres visant à réduire les inégalités hommes-femmes, notamment sur le marché du travail où le taux de participation des femmes n'est que de 53,1% en Italie, contre 67,4% en moyenne en Europe ; la réduction du taux de NEET (des jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation) dont le taux reste le plus élevé d'Europe. Enfin, le troisième axe stratégique concerne les disparités territoriales avec un accent mis sur les territoires du sud qui concentrent 40% des investissements. Ils devraient permettre à terme une hausse du PIB des régions du sud de 24 points.

La décarbonisation et la digitalisation : les nouveaux relais de croissance

Les missions de transformation digitale et de transition écologique représentent 53% de l'enveloppe totale et relèvent d'une politique de l'offre. La première mission vise à promouvoir la transformation numérique du pays, à soutenir l'innovation dans le système de production et à investir dans

deux secteurs clés pour l'Italie, le tourisme et la culture. Elle se concentre sur trois types d'acteurs : l'État, le secteur industriel et les services. Elle comprend des investissements dans la modernisation de l'administration publique, des infrastructures de communication et du système de production. Parmi les investissements marquants, on peut citer la fourniture de connexions ultra-large bande, le déploiement du plan 5G ou la reconduction du programme de transition 4.0 en direction des entreprises. La deuxième mission couvre un large éventail d'investissement en rapport avec la transition climatique pour un total de 68,6 milliards allant du développement de l'économie circulaire, à la rénovation du parc de bâtiments public et privé ainsi que la promotion de nouvelles filières technologiques en lien avec les énergies renouvelables.

Le pari de la croissance potentielle à long terme

Le plan de relance devrait permettre une augmentation du PIB de 16 points à l'horizon 2026, augmentant la croissance potentielle de 3,6 points sur six ans. L'emploi devrait augmenter de 3,2 points sur la période 2024-2026. La délicate question de la gouvernance qui avait conduit à la chute du gouvernement Conte prévoit une responsabilité directe des ministères et des administrations locales. Un rôle important sera donné aux collectivités territoriales qui seront en charge de près de 87 milliards d'euros. L'avancement des investissements sera suivi par le ministère de l'Économie et des Finances qui fera également office de point de contact avec la Commission européenne. Validé par les deux chambres, le plan présenté par le gouvernement d'unité nationale semble avoir mis d'accord l'ensemble des forces politiques de la coalition du MS5 à la Ligue. La réussite du plan résidera néanmoins dans l'efficacité de sa mise en oeuvre autant sur le volet de l'investissement que celui des réformes. Or, les points de discordance concernant la direction à donner aux réformes pourraient être l'un des premiers nœuds que Mario Draghi se devra de démêler pour mener à bien sa mission. ■

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
25/06/2021	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
24/06/2021	<u>Plans de relance nationaux - Allemagne, l'électrochoc budgétaire !</u>	Allemagne
24/06/2021	<u>Henry, Milan et les autres...</u>	Monde
23/06/2021	<u>L'OBSERVATOIRE financier des Entreprises Agroalimentaires</u>	Agroalimentaires
23/06/2021	<u>Brésil – Beaucoup de taux et d'inflation, un peu plus de croissance</u>	Brésil
23/06/2021	<u>Plans de relance nationaux - France Relance, un plan pour soutenir la croissance dans la durée</u>	France
21/06/2021	<u>Royaume-Uni – Un mois de mai riche en nouvelles "hawkish" outre-Manche</u>	Royaume-Uni
21/06/2021	<u>NGEU, le plan de relance européen – Une nouvelle politique économique</u>	Zone euro
18/06/2021	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
16/06/2021	<u>Les insectes : une protéine qui fait mouche</u>	Agri-agro
16/06/2021	<u>Mexique – Un petit revers, d'importantes conséquences</u>	Amérique latine
15/06/2021	<u>États-Unis – L'inflation atteint 5% en mai, de nouveau au-delà des anticipations</u>	États-Unis
14/06/2021	<u>Zone euro – Conjoncture flash : PIB et emploi au T1 2021</u>	Zone euro
11/06/2021	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
11/06/2021	<u>NGEU, le plan de relance européen : comment le dépenser ?</u>	Zone euro

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille

Rédacteur en chef : Armelle Sarda

Documentation : Dominique Petit – **Statistiques** : Robin Mourier, Alexis Mayer

Secrétariat de rédaction : Véronique Champion

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

iPad : application **Études ECO** disponible sur App store

Android : application **Études ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.